

## **RÉSOLUTION N° 692**

### **RAPPORT DE L'INSTITUT CARIBÉEN DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (CARDI) POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2020-2021**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Quarante-deuxième réunion ordinaire,

VU :

Le rapport du programme de travail de l'Institut caribéen de recherche et de développement agricole (CARDI) pour la période biennale 2020-2021,

CONSIDÉRANT :

Qu'en vertu des termes de l'accord en vigueur signé par l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et le CARDI, ce dernier doit présenter un rapport annuel de ses activités ; et

Que, par la résolution IICA/JIA/Res. 440 (XIV-O/07), le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a donné au Comité exécutif la responsabilité de recevoir et d'analyser les rapports et les plans du CARDI et a prié le directeur exécutif de cet institut d'envoyer directement à l'avenir le rapport biennal et les plans du CARDI à la direction générale de l'IICA pour qu'ils soient reçus par le Comité exécutif,

DÉCIDE :

1. De remercier le CARDI et de recevoir avec satisfaction le rapport sur l'exécution de son programme de travail pour la période biennale 2020-2021.
2. De prier instamment l'IICA et le CARDI de continuer à renforcer ses liens techniques et les mécanismes pour l'exécution des activités communes pour soutenir les efforts en vue du développement agricole et du bien-être rural dans les pays de la Caraïbe.